

## Directive de la Municipalité relative aux dispositifs communaux



**9-10-11S - RAC**

En collaboration avec le Centre de Rencontre et de Loisirs



## Table des matières

ARTICLE 1 – GENERALITES .....	2
1.1 Dispositif .....	2
1.2 Direction .....	2
1.3 Service administratif de l'enfance et de la jeunesse .....	2
1.4 Rôle de l'équipe d'animation du CRL.....	2
ARTICLE 2 – FONCTIONNEMENT .....	2
2.1 Déroulement du temps de midi .....	2
2.2 Badge code-barres.....	2
ARTICLE 3 – INSCRIPTION SUR MACANTINE - CONFIRMATION - MODIFICATION - RENOUELEMENT .....	2
3.1 Inscription sur MaCantine .....	2
a. Abonnement « régulier ».....	2
b. Abonnement occasionnel (sans jour fixe) .....	3
3.2 Choix des menus.....	3
3.3 Confirmation d'inscription.....	3
3.4 Modification de contrat et résiliation de contrat.....	3
3.5 Renouvellement.....	3
ARTICLE 4 - SANTE .....	3
4.1 Régimes alimentaires .....	3
ARTICLE 5 – GESTION DE L'ACCIDENT .....	4
5.1 Accident de l'enfant.....	4
ARTICLE 6 – ABSENCES .....	4
6.1 Signaler les absences .....	4
ARTICLE 7 – MODALITES FINANCIERES.....	4
7.2 Défaut de paiement.....	4
ARTICLE 8 – DOMMAGE A LA PROPRIETE – ASSURANCE RC .....	5
8.1 Dommages à la propriété .....	5
8.2 Responsabilité civile .....	5
ARTICLE 9 – RESPECT DES DIRECTIVES – EXCLUSION DE L'ENFANT.....	5
9.1 Respect des consignes .....	5
9.2 Exclusion de l'enfant.....	5
ARTICLE 10 – GLAND.MONPORTAIL.CH – Extrait « Politique de protection des données MonPortail » .....	5
10.1 Gland.monportail.ch.....	5
10.2 Double authentification.....	5

L'emploi du genre masculin a pour but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.

## **ARTICLE 1 – GENERALITES**

### **1.1 Dispositif**

Les élèves des 9-10-11S et RAC ont la possibilité de se restaurer durant leur pause de midi au Relax'Resto, situé au Collège de Grand Champ (rez-de-chaussée, bâtiment côté Genève).

Il est ouvert en période scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h45 à 13h33, à l'exception des jours fériés et des vacances scolaires.

### **1.2 Direction**

Il s'agit d'un dispositif communal du Service de l'enfance et de la jeunesse. La direction est assumée par l'Office de la jeunesse, en partenariat avec l'association du Centre de Rencontre et de Loisirs (CRL), qui propose des animations aux jeunes présents.

### **1.3 Service administratif de l'enfance et de la jeunesse**

Le Service administratif de l'enfance et de la jeunesse répond de 8h00 à 17h00 et gère les inscriptions en ligne du Relax'Resto. Un répondeur est à disposition dans tous les autres cas, sauf raison technique majeure.

### **1.4 Rôle de l'équipe d'animation du CRL**

Sur le temps du midi, les jeunes sont guidés par une équipe d'animation du CRL. Elle peut être amenée à appeler le représentant légal en cas de nécessité.

Leur rôle est de :

- Veiller à la sécurité des jeunes, tant physique qu'affective
- Prévenir et/ou réguler les conflits et permettre aux jeunes d'apprendre à négocier entre eux
- Favoriser la vie en collectivité en proposant des activités ludiques, créatives et/ou sportives
- Élaborer des projets d'animation socioculturelle
- Garantir un accueil convivial et chaleureux

## **ARTICLE 2 – FONCTIONNEMENT**

### **2.1 Déroulement du temps de midi**

Un repas est servi aux jeunes par la société Eldora. Le jeune est tenu de débarrasser son plateau-repas avant de quitter le Relax'Resto.

### **2.2 Badge code-barres**

Une carte à code-barres est remise au jeune. Il doit la conserver jusqu'à la fin de sa scolarité à Gland. Il devra la présenter au personnel d'Eldora qui contrôle et valide sa présence.

En cas de perte ou de casse, le code-barre est visible sur :

Gland.monportail.ch – Menu – Mes enfants

La carte peut aussi être à nouveau commandée par mail au prix de CHF 5.- (en cas de réimpression), à [maison.enfance@gland.ch](mailto:maison.enfance@gland.ch).

## **ARTICLE 3 – INSCRIPTION SUR MACANTINE - CONFIRMATION - MODIFICATION - RENOUVELLEMENT**

Tous les dispositifs parascolaires de la Ville de Gland sont gérés sur <https://gland.monportail.ch> (voir article 10 ci-dessous).

### **3.1 Inscription sur MaCantine**

En tout temps, le représentant légal inscrit son enfant selon les types d'abonnement ci-dessous, à savoir :

#### **a. Abonnement « régulier »**

Le représentant légal inscrit son enfant avec une participation minimum d'un jour fixe par semaine.

## b. Abonnement occasionnel (sans jour fixe)

Le représentant légal inscrit son enfant sans jour fixe défini à l'avance. L'inscription pour le repas du midi doit se faire, au plus tard, avant 8h00 le jour même.

### 3.2 Choix des menus

Les élèves ont à choix, soit un repas chaud, soit un sandwich. Ces menus sont disponibles sur :

- [gland.monportail.ch](http://gland.monportail.ch) – Menu – Repas de la semaine
  - <http://restaurant-grand-champ.eldora.ch/fr/accueil.html>
- 
- Fourchette Verte Menu par défaut (sur plateforme)
  - Cuisine du Monde
  - Pizza
  - Sandwich avec garnitures à choix :  
Poulet curry, Jambon de dinde, au thon, au gruyère, au salami
  - Pique-nique Apporté de la maison

Toute modification doit impérativement être **annoncée avant 8h00** chaque matin. Passé ce délai, les modifications ne sont pas prises en considération, **seul le menu Fourchette Verte sera servi**.

### 3.3 Confirmation d'inscription

Un mail automatique est envoyé via [gland.monportail.ch](http://gland.monportail.ch) pour la confirmation de l'inscription.

Le contrat sera validé, pour autant que le montant sur le compte personnel [gland.monportail.ch](http://gland.monportail.ch) soit égal ou supérieur à CHF 30.-, selon l'article 7.1.

### 3.4 Modification de contrat et résiliation de contrat

Toute modification de contrat doit faire l'objet d'une demande écrite et datée par le représentant légal, **au plus tard un mois à l'avance pour la fin du mois suivant**. Les mêmes modalités sont applicables à la résiliation.

### 3.5 Renouvellement

Chaque année scolaire, le représentant légal doit inscrire, à nouveau, son enfant sur la plateforme [gland.monportail.ch](http://gland.monportail.ch).

## ARTICLE 4 - SANTE

### 4.1 Régimes alimentaires

Tout régime alimentaire spécifique tel qu'allergie-s, intolérances ou autre, doit être détaillé au moyen du formulaire Eldora « Demande de régime alimentaire et intolérance ». Ce document, également disponible sur notre plateforme, doit être attesté par le médecin traitant de votre enfant (pédiatre ou allergologue).

### 4.2 Alternatives aux repas servis par Eldora en cas d'allergie

Lorsque Eldora ne peut pas garantir un régime alimentaire prescrit par un médecin, deux possibilités s'offrent au représentant légal :

- Pique-nique apporté de la maison.
- La mise en place de repas « Nutrisens » peut être envisagée, au même tarif de base.  
<https://www.nutrisens.com/solution/cuisinier-solutions-pour-les-allergies-alimentaires>

Il est du devoir du représentant légal de respecter les procédures indiquées ci-dessus. En cas de non-respect de celles-ci, l'Office de la jeunesse décline toute responsabilité si l'enfant ingère un aliment qu'il ne peut pas consommer.

## ARTICLE 5 – GESTION DE L'ACCIDENT

### 5.1 Accident de l'enfant

En cas d'accident, deux procédures d'urgence sont mises en place :

- **Accident** -> **AMBULANCE** -> ☎ **144**
- **Accident ne nécessitant pas l'ambulance** :

Le Service administratif de l'enfance et de la jeunesse appelle le représentant légal ou une personne de confiance, désignée par celui-ci, pour venir chercher l'enfant. Si personne ne peut se déplacer, l'enfant est accompagné en taxi jusqu'aux urgences de l'hôpital le plus proche. La facture est à la charge du représentant légal. L'enfant doit être au bénéfice d'une assurance-accident.

## ARTICLE 6 – ABSENCES

### 6.1 Signaler les absences

Toute absence doit être signalée, dès que possible,

- Sur la plateforme gland.monportail.ch (jusqu'à 8h00 le jour-même)
- Ou par téléphone : + 41 22 354 55 41

24 heures à l'avance, par e-mail : [maison.enfance@gland.ch](mailto:maison.enfance@gland.ch)

Si un jeune ne s'est pas présenté, un mail automatique d'avertissement est envoyé au représentant légal depuis la plateforme gland.monportail.ch.

## ARTICLE 7 – MODALITES FINANCIERES

### 7.1 Prépaiement

Une fois l'inscription validée, le représentant légal doit réaliser un prépaiement sur le compte personnel de gland.monportail.ch. Les coordonnées se trouvent dans la rubrique « Paiements » du MENU.

Le montant sur le compte personnel gland.monportail.ch doit être égal ou supérieur à CHF 30.-.

Dans le cas contraire, un mail automatique est envoyé, par le système. Il est indispensable d'effectuer un versement dans les plus brefs délais.

Montant du repas

- |                                       |         |
|---------------------------------------|---------|
| • Fourchette Verte – Cuisine du monde | CHF 8.- |
| • Pizza                               | CHF 7.- |
| • Sandwich                            | CHF 4.- |

En cas d'absence annoncée avant 8h00, le jour même, aucun frais n'est facturé.

En cas d'absence **annoncée après 8h00**, la totalité des prestations journalières est facturée.

### 7.2 Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement, le Service administratif de l'enfance et de la jeunesse, en collaboration avec le Service des finances, prend toutes les mesures utiles afin de recouvrer le montant dû, notamment en adressant un courrier au représentant légal afin de lui rappeler que son solde est négatif. Des frais de rappel peuvent être appliqués.

Si le défaut de paiement devait atteindre, soit :

- Un solde négatif de plus de CHF 200.- durant 60 jours ;
- Tout montant ouvert depuis plus de 180 jours,

le Service des finances se verra contraint d'introduire une réquisition de poursuite.

## ARTICLE 8 – DOMMAGE A LA PROPRIETE – ASSURANCE RC

### 8.1 Dommages à la propriété

Les dommages à la propriété (détériorations immobilières/dégâts mobiliers) consécutifs à un comportement inadéquat de l'enfant sont à charge du représentant légal et les frais lui sont facturés.

### 8.2 Responsabilité civile

Le représentant légal certifie lors de l'inscription qu'il est bien assuré en responsabilité civile.

## ARTICLE 9 – RESPECT DES DIRECTIVES – EXCLUSION DE L'ENFANT

### 9.1 Respect des consignes

Lors de l'inscription au dispositif, le représentant légal s'engage à respecter la présente directive.

### 9.2 Exclusion de l'enfant

L'Office de la jeunesse attire l'attention du représentant légal sur le fait que l'enfant peut être exclu temporairement ou définitivement si son comportement perturbe gravement la bonne cohésion du dispositif ou met en danger un ou plusieurs autres enfants ou le personnel encadrant.

## ARTICLE 10 – GLAND.MONPORTAIL.CH – Extrait « Politique de protection des données MonPortail »

Le document est visible sur [gland.monportail.ch](http://gland.monportail.ch) – Menu – Téléchargements

### 10.1 Gland.monportail.ch

L'application MonPortail ([gland.MonPortail.ch](http://gland.MonPortail.ch)) permet de mettre en œuvre un socle de prestations parascolaires assumant une mission éducative, sociale et préventive (restauration scolaire - MaCantine, devoirs accompagnés - MesDevoirs, centre aéré durant les vacances scolaires - MesLoisirs, sports scolaires facultatifs - MesSports) pour les enfants de la Ville de Gland.

Pour la Ville de Gland, la protection et la sécurité des données font partie de nos priorités. Par cette déclaration, nous souhaitons vous informer sur la manière dont les données personnelles que vous enregistrez dans l'application MonPortail sont traitées.

### 10.2 Double authentification

Pour renforcer la sécurité de vos données, MonPortail met en œuvre, selon la configuration définie par la Ville de Gland, un système de double authentification lors de la connexion à l'application. Ce dispositif de sécurité supplémentaire permet de vérifier votre identité par deux moyens différents, généralement par la combinaison d'un mot de passe et d'un code temporaire envoyé sur votre téléphone portable ou par e-mail. Cette mesure technique conforme aux exigences de la LPD offre une protection accrue contre les accès non autorisés à vos données personnelles et à celles de vos enfants.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



C. Girod



La Secrétaire adjointe :



A. Lokaj

Gland, le 31 mai 2025